



Actions environnementales

La Municipalité et le Comité Agenda 21 (ComAg21) ont le plaisir de vous informer, que le **samedi 26 mars** prochain, des actions liées à l'environnement sont organisées sur son territoire.



Journée **COUP de BALAI**

selon le programme suivant :

- 8h30 Café-croissants à la Maison de Commune
- Dès 9h00 Ramassage des déchets



Atelier enfants

- 9h30 OU Visite accompagnée du site d'Ecorecyclage
- 11h00 Inauguration de la nouvelle boîte d'échange (troc) de la déchetterie
Apéritif sur place



Cette action, largement répandue en Suisse romande, a pour but de sensibiliser les citoyens à la problématique des déchets abandonnés dans la nature tout en nettoyant l'espace public. Une belle occasion de participer activement à la protection de notre environnement.

Sacs de compost - action printanière

Cette action devenue une tradition depuis quelques années, est attendue par les citoyens dont les communes ont adhéré au concept. Cette démarche représente également une action en faveur de l'environnement, particulièrement pour la préservation des sols par les effets bénéfiques du compost.

La société Ecorecyclage SA propose à la vente des sacs de :

- 25 litres de compost au prix de CHF 5. – au lieu de CHF 6.15
- 40 litres de compost au prix de CHF 8. – au lieu de CHF 10.25



Vous pourrez retirer vos sacs le samedi 26 mars 2022 de 11h00 à 12h00, à la déchetterie.

Le paiement se fera directement sur place, merci donc de prévoir le montant exact.

Afin de participer à la Journée Coup de balai 2022 ou de profiter de l'offre intéressante des sacs de compost, il vous suffit de remplir le coupon se trouvant à la dernière page et de le retourner à l'administration communale d'ici au 16 mars 2022.



Plantes nuisibles

La **destruction des plantes nuisibles est obligatoire** sur tous les terrains. Elle doit avoir lieu avant la formation des graines. Il s'agit principalement :

des chardons



la folle avoine



A défaut d'exécution dans le délai prescrit, des mesures pourront être prises à l'encontre des contrevenants.



aux plantes invasives dans vos jardins ! telles que :

la renouée du Japon



le buddléia de David
(arbre à papillons)

le laurier cerise



les solidages
américains

Pour tout renseignement complémentaire, le bureau communal se tient à votre disposition.

Echenillage

Pour rappel, l'arrêté du 7 décembre 2005, articles 1 à 4, **exige la destruction des nids des chenilles processionnaires du pin**, dès leur apparition et jusqu'au **25 mars** de chaque année, compte tenu du risque pour la santé de la population.

Les poils des chenilles processionnaires du pin possèdent des propriétés urticantes et peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc.) chez l'homme et les animaux.

Pour éviter ces conséquences néfastes, il est impératif de détruire les chenilles quand elles sont dans leurs nids, avant qu'elles se réveillent de leur repos hivernal et prennent la direction du sol. Les nids doivent être coupés et détruits par le feu.

Les ouvriers chargés de leur élimination doivent se protéger en mettant des gants, un masque et des lunettes de protection ainsi qu'un foulard autour du cou.

Sur notre territoire sont concernés :

Les propriétaires fonciers ou leurs locataires, usufruitiers, fermiers et autres exploitants dont le bien-fonds se trouve à proximité directe des espaces publics tels que routes, parcs, places publiques, lieux de passage de promeneurs ou en zone d'habitation.

A défaut d'exécution dans le délai prescrit, des mesures pourront être prises à l'encontre des contrevenants.

Pour tout renseignement complémentaire, le bureau communal ainsi que le Service des forêts (021 316 61 57) se tiennent à votre disposition.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter le site de l'Etat de Vaud : <https://www.vd.ch/themes/environnement/foret/s/informations-techniques/chenilles-processionnaires/>

Recensement des chiens

En application du règlement du Conseil d'Etat du 20 décembre 1978, la Municipalité informe les propriétaires de chien(s) qu'ils sont tenus



d'annoncer au moyen d'une photocopie du carnet du chien (à remettre au bureau communal ou à glisser dans la boîte aux lettres) les mutations intervenues en 2021 jusqu'au **20 mars 2022**.

Il concerne les personnes qui n'auraient pas annoncé leur chien à la Commune après l'avoir acheté ou adopté ou suite à un déménagement au cours de l'année écoulée (2021).

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de les inscrire à nouveau.

Pour rappel :

- Toute acquisition ou naissance de chien en cours d'année doit être annoncée dans les 30 jours.
- Depuis le 1er octobre 2002, chaque spécimen est dans l'obligation de porter une puce électronique.
- Chaque chien doit être muni d'un collier avec une médaille indiquant le nom, le domicile ainsi que le numéro de téléphone du propriétaire.

Finalement, même si l'obligation de vacciner les chiens contre la rage est supprimée depuis le 1er avril 1999, la Municipalité recommande vivement de le faire **à titre préventif**. Ce d'autant plus qu'en cas d'importation ou de voyage à l'étranger, **la vaccination annuelle reste obligatoire**.

Les contrevenants aux dispositions légales s'exposent à une amende.



Centre du Village - Rue de l'Eglise 1

Le chantier du Centre du Village débute le **1er mars 2022**. Par conséquent :

- ☞ Le parking à côté de la Maison des Jeunes est supprimé ;
- ☞ le Molok et la poubelle pour les déchets verts sont déplacés en face, à l'angle de l'Administration communale et de l'épicerie.

Le pourtour du chantier va être sécurisé avec des barrières.

Les habitants de la Rue de l'Eglise pourront continuer à accéder à leur maison/appartement.

Aux environs de la mi-mars, la Commune, accompagnée d'un ornithologue, installera des nids, pour les hirondelles de fenêtre et les martinets, à la Maison de Commune et vers le local voirie. En effet, trois bâtiments vont être démolis pour laisser la place au nouveau quartier du Centre du village, ce site étant leur lieu de nidification, et le Service cantonal de la Biodiversité a demandé de pallier au problème de relogement.



En effet, cette espèce emblématique de nos villes et villages, l'hirondelle de fenêtre, est confrontée à une pénurie de logement et peine à trouver des sites adéquats pour élever sa progéniture. Les raisons sont :

- Seuls les bâtiments munis d'avant-toits et de façades rugueuses sont propices à la protection et au maintien de son nid en argile.
- Les zones de terre nues se font rares et l'hirondelle ne trouvera plus assez de matériau pour construire ses nids.
- Les insectes volants, nourriture de cet oiseau insectivore, se rarifient pour diverses raisons en lien avec le mode de vie actuelle.

Avec des gestes simples, nous pouvons remettre l'hirondelle de fenêtre sur ses pattes. Cela vous intéresse ? Alors rendez-vous sur www.vogelwarte.ch.





Les Sources d'Arney



Pour faire suite à sa communication de décembre dernier, la Municipalité vous informe que les sondages aux sources d'Arney, en vue d'améliorer ses captages, se dérouleront au début du mois de mars.

De nouvelles forces vives seraient vraiment la bienvenue pour assurer la sécurité des enfants de notre village.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Willy Favre, Municipal en charge du dossier, au 079 255 36 66



Recherche patrouilleurs-euses scolaires remplaçant-e-s

La Municipalité est toujours à la recherche de candidat-e-s pour l'équipe de remplaçant-e-s afin de sécuriser les passages piétons sur le trajet de l'école aux heures de début et de fin d'école.

Il s'agit d'une **activité rémunérée selon les conditions de l'ASSAGIE**, qui plus est, réalisable par petites tranches horaires.



Calendriers des événements à venir :

- 26 mars 2022 : Journée Coup de Balai
- 21 mai 2022 : Fête de la Nature
- 31 juillet, Fête nationale
- Fin de l'été : Fondue sur la place de l'Eglise organisée par l'Amicale de la Pompe à bras



Bulletin d'inscription à retourner au greffe, Rue de l'Eglise 2, d'ici au 16 mars 2022 ou administration@lavigny.ch

- Je participe à la Journée Coup de balai – ramassage des déchets*
Nombre d'adulte(s) : Nombre d'enfant(s) :
- J'inscris à l'Atelier Enfants : Prénom âge :
Prénom âge :
- Je participe à la Journée Coup de balai – Visite du site Ecorecyclage*
Nombre d'adulte(s) : Nombre d'enfant(s) :
- Je commande du compost*
Nombre de sac(s) de 25l : Total CHF :
Nombre de sac(s) de 40l : Total CHF :

Nom, prénom :
Adresse :
N° de téléphone :

Date : Signature :